

Manuvie Un

Guide du client

Bienvenue à la Banque Manuvie...

Votre compte Manuvie Un^{MD} vous permet d'utiliser tout votre argent, y compris votre revenu, pour réduire votre endettement. Au fil du temps, vous pourrez économiser des milliers de dollars en intérêt et ainsi vous libérer plus rapidement de vos dettes.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire que vous lisiez en entier le présent guide dès maintenant, veuillez parcourir les **sections 1 : Pour commencer et 2 : Comment utiliser votre compte**. Elles vous procureront les connaissances de base dont vous aurez besoin pour gérer votre compte efficacement.

Vous avez besoin d'aide pour utiliser votre compte?

Si vous avez des questions au sujet de votre compte Manuvie Un, veuillez parcourir le site banquemanuvie.ca ou nous appeler au 1 877 765-2265. Nous sommes accessibles du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.

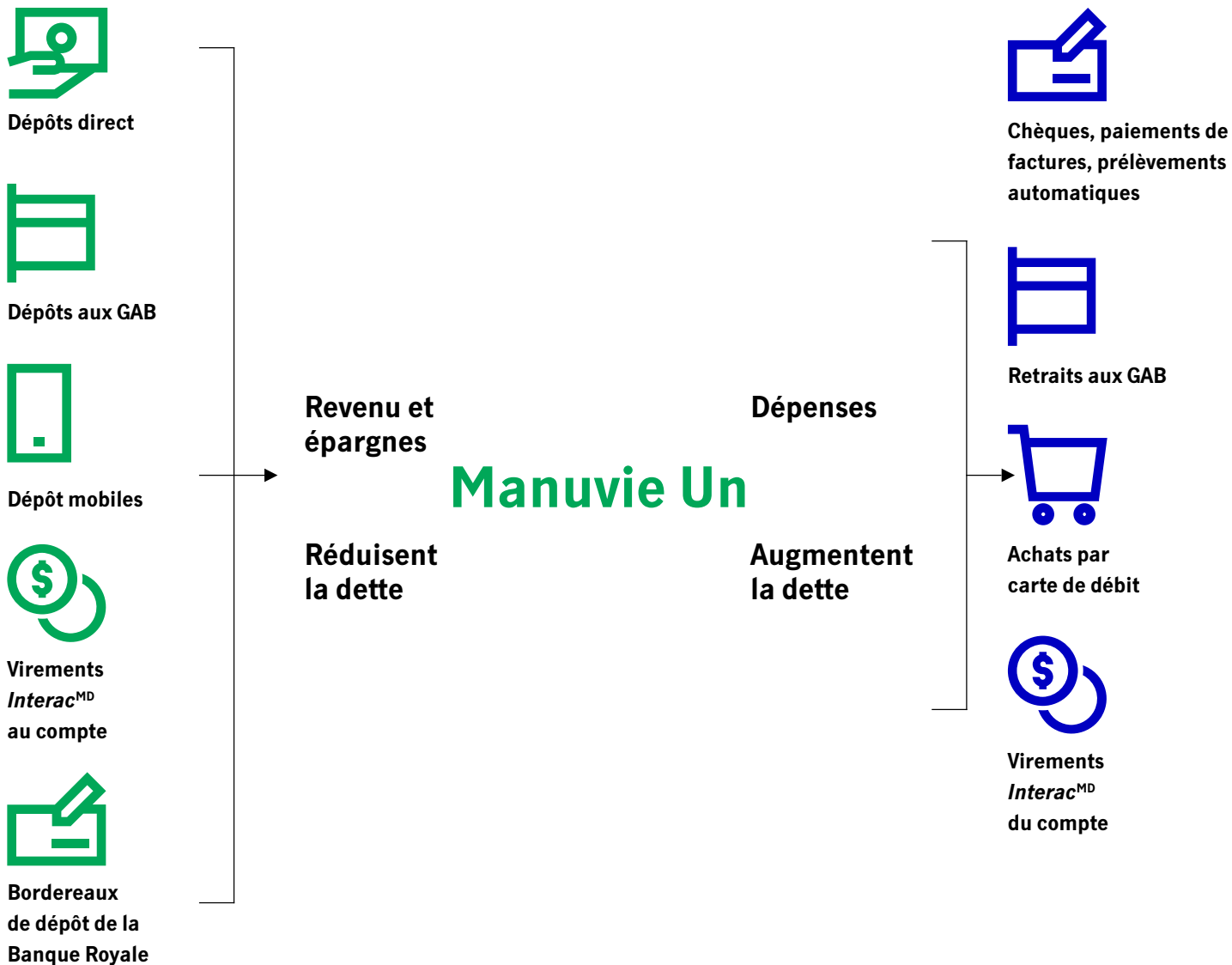
Dans le présent guide :

Ce qui se produit chaque mois	4
À propos de Manuvie Un	5
Section 1 : Pour commencer	6
Activer votre carte Accès	7
Déposer votre revenu périodique	7
Rembourser vos autres prêts	7
Automatiser le paiement de vos factures et établir vos paiements préautorisés	8
Virer les soldes d'autres comptes de dépôt	8
Remplir un formulaire de proposition d'assurance crédit collective Manuvie Un et un formulaire de demande de carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC}	8
Section 2 : Comment utiliser votre compte	9
Services bancaires en ligne	9
Services bancaires mobiles	9
Services bancaires par téléphone	10
Faire des dépôts	10
Faire des retraits	12
Relevés de compte Manuvie Un	15
Carte Accès perdue ou volée	15
Devises	15

Section 3 : Sous-comptes	16
Sous-compte à terme	16
Sous-comptes de suivi	18
Garanties de taux d'intérêt fixe	19
À l'échéance de la durée	19
Section 4 : Une fois votre dette remboursée	20
Section 5 : Taux et frais	21
Modification des frais	21
Frais d'opérations bancaires courantes illimitées	21
Dépassement de la limite de crédit	21
Frais de quittance	22
Taux d'intérêt	22
Section 6 : Protection de votre compte	23
Section 7 : Cartes de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC}	24
Section 8 : Modifications apportées à votre compte	25
Si vous déménagez	25
Comptes assortis d'un prêt hypothécaire de deuxième rang (le cas échéant)	26
Augmentation de votre limite de crédit	27
Diminution de votre limite de votre crédit	27
Financement hypothécaire additionnel	27

Ce qui se produit chaque mois

Voici comment fonctionne votre compte Manuvie Un.



À propos de Manuvie Un

Manuvie Un vous aide à simplifier vos opérations bancaires en regroupant votre prêt hypothécaire, vos prêts personnels et vos marges de crédit avec votre revenu et votre épargne à court terme dans un seul compte facile à gérer. Plus vous déposez dans votre compte, plus vous réduisez vos frais d'intérêts et plus rapidement vous remboursez votre dette.

Ce qui se produit chaque mois

Rentrées de fonds

Chaque dépôt que vous effectuez dans votre compte réduit votre dette jusqu'à ce que vous retiriez des fonds, à concurrence de votre limite de crédit. Vous pouvez effectuer des dépôts dans votre compte de plusieurs façons simples et pratiques.

- Dépôt automatique de votre revenu.
- Dépôt de chèques au moyen de notre application de services bancaires mobiles.
- Dépôt au moyen d'un guichet automatique bancaire (GAB).
- Virement de fonds à partir d'un compte détenu auprès d'une autre institution financière canadienne.
- Virements *Interac*.
- Envoi par la poste d'un chèque à votre nom.
- Utilisation d'un bordereau de dépôt au comptoir de RBC Banque Royale.

Chaque somme déposée au compte réduit votre dette et vous fait économiser des frais d'intérêts jusqu'à ce que vous ayez besoin d'effectuer un retrait du compte, à concurrence de votre limite de crédit, pour payer vos frais de subsistance mensuels.

Il importe de conserver dans votre compte un montant suffisant pour couvrir les frais d'intérêts et les frais d'opérations bancaires courantes illimités.

Pour en savoir davantage sur les options de dépôt offertes, reportez-vous à la page 10.

Sorties de fonds

Vous pouvez toujours accéder facilement aux fonds de votre compte, que ce soit pour faire un achat ou pour couvrir vos dépenses courantes. Vous disposez des moyens suivants pour effectuer un retrait au besoin :

- Vous rendre à un GAB;
- Émettre un chèque;
- Réaliser un achat par carte de débit;
- Effectuer un paiement préautorisé;
- Virer des fonds à un compte détenu auprès d'une autre institution financière canadienne.

Pour en savoir plus sur les options de retrait qui vous sont offertes, reportez-vous à la page 12.

À la fin du mois

Les intérêts* sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture de votre compte. Puis, le dernier jour du mois, votre compte est débité ou crédité du montant net des intérêts. Les frais d'opérations bancaires courantes illimités sont aussi portés au débit de votre compte le dernier jour du mois.

Ces renseignements sont indiqués sur votre relevé de compte mensuel. Vous pouvez consulter votre relevé de compte mensuel en vous inscrivant aux services bancaires en ligne.

* Les intérêts variables sont calculés sur les soldes de clôture quotidiens et sont imputés mensuellement. Les taux fixes sont garantis pour la durée choisie. Les intérêts sont composés semestriellement et facturés mensuellement, non à l'avance. Toute dette détenue dans un sous-compte à taux variable est assortie du taux de base Manuvie Un, majoré ou minoré d'un facteur d'ajustement. Le taux rajusté est calculé sur le solde de clôture quotidien et est imputé au compte mensuellement.

Section 1 : Pour commencer

Vous pourrez réaliser des opérations bancaires dès l'activation de votre compte Manuvie Un.

Voici ce qui arrivera prochainement.

i. Vous recevrez plusieurs envois postaux :

- des copies de vos documents juridiques;
- votre ou vos cartes Accès* de la Banque Manuvie pour réaliser des opérations bancaires électroniques, pour accéder aux GAB et pour effectuer des achats en magasin (par débit);
- un numéro d'identification personnel (NIP) pour chaque carte Accès;
- des chèques personnalisés¹;
- des bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale¹ (sur demande).

ii. Un représentant de la Banque Manuvie communiquera avec vous dans le but de remplir les documents juridiques.

iii. Nous vous appellerons pour vous souhaiter la bienvenue et pour vous informer que votre compte a été activé.

Les premières étapes

Après l'activation de votre compte, vous pouvez suivre les étapes suivantes :

Processus d'activation

Étape 1	Activer votre carte Accès. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre carte Accès et dans la lettre qui l'accompagne.
Étape 2	Demander le dépôt de votre revenu dans votre compte.
Étape 3	Rembourser vos autres prêts.
Étape 4	Automatiser le paiement de vos factures et établir vos paiements préautorisés.
Étape 5	Virer les soldes d'autres comptes détenus auprès d'autres institutions financières canadiennes.
Étape 6	Facultatif : Remplir une demande pour souscrire l'assurance crédit collective Manuvie Un ² et obtenir la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC} .

¹ Vous ne pouvez utiliser votre carte Accès, vos chèques et vos bordereaux de dépôt qu'une fois votre compte activé.

² L'assurance crédit collective Manuvie Un est fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) (assurances vie et invalidité) et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, une filiale en propriété exclusive de Manuvie (assurance perte d'emploi).

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Étape 1

Activer votre carte Accès

Votre carte Accès et vos mots de passe pour accéder aux services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques vous permettent de réaliser vous-mêmes vos opérations bancaires. Votre carte vous permet de faire des retraits aux GAB et des achats par carte de débit chez des détaillants partout dans le monde. Grâce à votre numéro d'accès, vous pouvez obtenir des renseignements sur votre compte et faire des opérations en ligne en visitant le site banquemanuvie.ca, en utilisant l'application de services bancaires mobile ou en téléphonant au 1 877 765-2265.

Quelle est la marche à suivre pour activer ma carte Accès?

Pour des raisons de sécurité, votre carte Accès et votre NIP vous seront envoyés par la poste séparément. Après avoir reçu votre carte Accès, appelez-nous pour l'activer et établir vos mots de passe pour accéder aux services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques. Pour des raisons de sécurité, vous devrez fournir deux renseignements personnels (par exemple, votre code postal et votre date de naissance) en plus du numéro de votre carte Accès.

Conseils

- Votre NIP correspond au numéro à quatre chiffres que nous vous avons envoyé par la poste. Vous en aurez besoin pour utiliser votre carte Accès à un GAB ou pour faire des achats par débit. Par souci de sécurité, évitez d'écrire votre NIP ou de le conserver près de votre carte Accès.
- Vous pouvez changer votre NIP dans n'importe quel GAB faisant partie du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada.
- Votre NIP est différent du ou des mots de passe que vous utilisez pour accéder aux services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques. Le changement de votre NIP n'a aucune incidence sur vos mots de passe.

- Veuillez conserver la lettre avec laquelle votre carte Accès vous a été envoyée, car elle contient votre numéro de carte Accès. En cas de perte ou de vol de votre carte, ce numéro vous permettra d'accélérer le processus d'annulation.

Étape 2

Déposer votre revenu périodique

Chaque dépôt effectué dans votre compte Manuvie Un réduit immédiatement votre dette et, par le fait même, vos frais d'intérêts*. En déposant votre revenu dans votre compte Manuvie Un, vous avez l'assurance que chaque dollar gagné réduit vos frais d'intérêts.

Comment puis-je déposer mon revenu dans mon compte?

Communiquez avec la personne-ressource ou le service responsable de la paie chez votre employeur. Vous devrez fournir un chèque annulé tiré sur votre compte Manuvie Un. Vous pouvez imprimer une copie de chèque annulé par l'intermédiaire des services bancaires en ligne.

Vous devrez peut-être aussi remplir un formulaire de demande ou de modification relativement à la paie. Un formulaire de dépôt direct est aussi accessible dans la section des formulaires des services bancaires en ligne.

De plus, vous pouvez déposer le revenu de vos placements dans votre compte Manuvie Un en communiquant avec l'institution financière appropriée pour en faire la demande.

Étape 3

Rembourser vos autres prêts

Votre compte Manuvie Un vous permet de consolider vos dettes et de bénéficier de taux d'intérêt peu élevés et concurrentiels. En remboursant vos dettes auxquelles s'applique un taux d'intérêt élevé au moyen de votre compte Manuvie Un, vous pourriez réduire vos frais d'intérêts et vous libérer de vos dettes plus rapidement.

Comment puis-je rembourser mes autres prêts?

Dès l'activation de votre compte Manuvie Un, remboursez et fermez tout autre prêt et marge de crédit. Vous pouvez normalement rembourser ces prêts par chèque ou par l'intermédiaire des services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques (en effectuant le paiement d'une facture ou un virement de fonds).

Conseils

- Même si une marge de crédit ou une carte de crédit ne comporte aucun solde impayé, les comptes qui demeurent ouverts peuvent influencer sur votre cote de crédit.
- Il est souvent utile d'avoir une ou deux cartes de crédit pour couvrir ses dépenses courantes ou en cas d'urgence. En utilisant votre carte de crédit pour réaliser vos achats courants durant le mois et en remboursant le solde de votre compte avant la date d'exigibilité, vous ne laisserez pas votre revenu dormir. Plus longtemps vous conserverez les fonds dans votre compte, moins élevés seront les frais d'intérêts que vous paierez*.

* Remarque : Si vos dépenses mensuelles excèdent le montant de vos dépôts mensuels, vos frais d'intérêts ne diminueront pas.

Étape 4

Automatiser le paiement de vos factures et établir vos paiements préautorisés

L'utilisation de votre compte Manuvie Un en tant que compte principal facilite le suivi de vos dépenses et simplifie vos opérations bancaires.

Quelle est la marche à suivre pour établir des opérations automatiques?

- Communiquez avec l'entreprise pertinente et fournissez-lui un chèque annulé tiré sur votre compte Manuvie Un. Ouvrez une session dans les services bancaires en ligne pour imprimer une copie d'un chèque annulé.
- Établissez le paiement automatique des factures à l'aide des services bancaires en ligne ou mobiles, ou appelez-nous au 1 877 765-2265.

Étape 5

Virer les soldes d'autres comptes de dépôt

En virant à votre compte Manuvie Un les soldes des autres comptes-chèques ou comptes d'épargne à court terme que vous détenez auprès d'autres institutions financières canadiennes, vous simplifierez vos opérations bancaires et réduirez à la fois votre dette et vos frais d'intérêts. Vous avez toujours accès à cet argent, à concurrence de votre limite de crédit.

Comment puis-je établir des virements?

Utilisez notre application de services bancaires mobiles pour demander qu'un lien soit établi entre votre compte Manuvie Un et le compte bancaire que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne. Vous devrez fournir une image d'un chèque annulé tiré sur votre compte externe.

Vous pouvez aussi remplir et nous faire parvenir le formulaire Convention de transfert de fonds qui est inclus dans la trousse de bienvenue. Dans ce cas, vous devrez aussi joindre au formulaire une copie d'un chèque annulé tiré sur votre compte externe.

Après réception de votre demande pour lier vos comptes, le compte externe sera ajouté à votre liste personnelle aux fins de virement et vous pourrez effectuer des opérations entre ces deux comptes au moyen des services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques.

Comment puis-je virer les soldes de mes autres comptes?

Dans la plupart des cas, il suffit de tirer un chèque sur votre autre compte et de le déposer dans votre compte Manuvie Un, ou de demander à votre autre institution bancaire d'effectuer un virement de fonds.

Et si je désire garder un autre compte ouvert?

Vous pouvez conserver votre autre compte et virer des fonds entre celui-ci et votre compte Manuvie Un à votre guise.

Étape 6

Remplir un formulaire de proposition d'assurance crédit collective Manuvie Un et un formulaire de demande de carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC}

Il est possible que vous ayez déjà souscrit l'assurance crédit collective Manuvie Un ou demandé la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC} lorsque vous avez présenté votre demande d'ouverture de compte Manuvie Un.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour faire une demande, communiquez avec votre représentant de la Banque Manuvie ou appelez aux numéros suivants :

- Assurance crédit collective Manuvie Un : 1 844 239-4677
- Carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC} : 1 844 859-4516

Section 2 : Comment utiliser votre compte

Services bancaires en ligne

Votre numéro d'accès (le numéro figurant sur votre carte Accès) vous permet de commander tous les aspects de votre compte bancaire. Pour consulter votre compte en ligne, allez sur le site banquemanuvie.ca, puis cliquez sur « Entrer ». Dans les champs pertinents, entrez votre numéro d'accès et le mot de passe des services bancaires en ligne que vous avez créé au moment de nous appeler pour activer votre carte Accès.

Une fois la session ouverte, vous serez en mesure de consulter les renseignements sur votre compte ainsi que vos plus récentes opérations. Les services bancaires en ligne vous permettent :

- de consulter les taux d'intérêt courants applicables à votre compte;
- d'inscrire et de payer des factures;
- d'envoyer et de recevoir des fonds au moyen du service Virement *Interac*;
- de virer des fonds entre votre compte Manuvie Un et un compte établi auprès d'une autre institution financière canadienne;
- de vérifier le solde de votre compte et votre limite de crédit;
- de passer en revue les dernières opérations réalisées dans votre compte;
- de modifier votre mot de passe;
- de commander des formules de chèque (généralement livrées en moins de deux semaines);
- d'imprimer des relevés d'opérations;
- de télécharger les renseignements sur votre compte dans des logiciels comptables de tiers.

Une fois vos opérations terminées, fermez votre session à nos services bancaires en ligne, puis quittez complètement l'Internet. Vous pouvez consulter nos frais courants sans ouvrir une session aux services bancaires en ligne. Accédez au site www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/prets-hypothecaires/manuvie-un.html.

Conseils

Par mesure de sécurité, nous vous recommandons de modifier votre mot de passe tous les 90 jours au minimum.

Services bancaires mobiles

Pour réaliser des opérations bancaires au moyen de votre appareil mobile, vous devez télécharger l'application Services mobiles Banque Manuvie à partir de l'App Store (Apple^{MD}) ou de Google Play^{MC} (Android^{MC}).

Une fois l'application téléchargée, accédez au site banquemanuvie.ca/mobile pour obtenir les instructions nécessaires à l'ouverture d'une session.

Notre application mobile vous permet :

- d'accéder rapidement à votre compte et d'utiliser facilement la technologie Face ID^{MD} ¹ ou Touch ID^{MD} d'Apple ou le lecteur d'empreintes digitales d'Android;
- de déposer des chèques;
- de consulter l'historique de vos opérations et le solde de votre compte;
- de payer des factures sur-le-champ ou de fixer à l'avance la date de leur paiement;
- de virer des fonds entre votre compte Manuvie Un et un compte établi auprès d'une autre institution financière canadienne – sur-le-champ, plus tard ou périodiquement;
- d'effectuer un virement *Interac*;
- de repérer un guichet automatique bancaire à proximité;
- de commander des formules de chèque;
- de renouveler un sous-compte;
- de présenter une demande de hausse de votre limite de crédit;
- de modifier votre mot de passe.

¹ La fonction Face ID^{MD} est offerte exclusivement aux utilisateurs d'un appareil iPhone X d'Apple^{MD}. App Store^{MD} et Apple^{MD} sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. © Google LLC, 2021. Tous droits réservés. Google Play Store^{MC} et Android^{MC} sont des marques de commerce de Google LLC.

Services bancaires par téléphone

Nos services bancaires téléphoniques vous permettent d'effectuer vos opérations bancaires par téléphone. Après avoir établi les virements de fonds appropriés et dressé la liste des sociétés à payer, vous pourrez :

- payer des factures;
- entendre la liste de vos factures;
- virer des fonds entre votre compte Manuvie Un et un compte établi auprès d'une autre institution financière canadienne;
- vérifier le solde de votre compte et votre limite de crédit;
- passer en revue les dernières opérations sur votre compte;
- vérifier les taux d'intérêt en vigueur;
- modifier votre mot de passe.

Faire des dépôts

Vous pouvez recourir à n'importe laquelle des méthodes suivantes pour déposer des fonds dans votre compte Manuvie Un.

1. Dépôts directs	Faites déposer votre revenu directement dans votre compte.
2. Dépôts mobiles	Déposez des chèques avec votre appareil mobile en prenant simplement une photo.
3. Virements	Virez des fonds d'une autre institution financière canadienne.
4. Chèques	Envoyez des chèques par la poste à : Banque Manuvie, 500 King St. N, P.O. Box 1602, Waterloo, ON N2J 4C6.
5. GAB	Effectuez des dépôts à presque tous les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE ^{MD} .
6. Bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale	Effectuez vos dépôts auprès d'un caissier de n'importe quelle succursale de la Banque Royale. (Remarque : Des bordereaux de dépôt spéciaux doivent être remis au caissier. Veuillez ne pas utiliser le coffre de nuit.)
7. Paiements de factures	Désignez votre compte Manuvie Un en tant que « facture » auprès d'une autre institution financière afin de pouvoir y faire des dépôts périodiques.
8. Virements <i>Interac</i>	Recevez des fonds en utilisant le service Virement <i>Interac</i> .

1. Service de dépôt direct

Le moyen le plus simple d'accroître le solde de votre compte est de demander le dépôt automatique du revenu que vous recevez périodiquement. Pour ce faire, communiquez avec le service des ressources humaines ou le service de la paie de votre employeur et transmettez-lui un chèque personnalisé annulé tiré sur votre compte Manuvie Un. Vous pouvez imprimer un chèque annulé par l'intermédiaire des services bancaires en ligne.

2. Dépôt mobile

Notre service Dépôt mobile vous permet de déposer un chèque en tout temps et en tout lieu, en prenant simplement une photo du chèque.

Une fois que vous avez ouvert une session dans notre appli Services mobiles Banque Manuvie, appuyez sur Dépôt dans le menu principal. De là, suivez les instructions afin de terminer votre dépôt.

Pour de plus amples renseignements sur cette fonction, parcourez le site banquemanuvie.ca/mobile.

3. Virements de fonds

Si vous décidez de conserver un compte bancaire auprès d'une autre institution financière, vous pouvez avoir recours à des virements de fonds pour effectuer des dépôts et retraits sur votre compte Manuvie Un. Vous pouvez utiliser les services bancaires en ligne ou mobiles pour virer des fonds une fois le lien établi avec votre compte bancaire externe. Vous pouvez également virer des fonds entre vos comptes au moyen des services bancaires téléphoniques une fois que nous avons reçu et traité votre convention de transfert de fonds.

Points importants à prendre en considération lorsque vous faites un virement

Restrictions applicables aux comptes personnels : Selon les règles établies par Paiements Canada, des virements ne peuvent être effectués qu'à partir de comptes personnels établis au(x) même(s) nom(s) que celui(ceux) de votre compte Manuvie Un.

Temps de traitement des virements externes : Pour tenir compte du délai de traitement des virements externes, ceux-ci doivent être postdatés d'au moins un jour ouvrable. Veuillez noter que le temps requis pour effectuer un virement dépend du délai de traitement exigé par l'institution financière externe. Lorsque vous virez des fonds à votre compte, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une retenue. Pour en savoir plus sur notre politique de retenue de fonds, veuillez vous reporter au document définissant les dispositions générales de votre compte ou communiquer avec nous.

Virements à une date ultérieure et virements périodiques : Vous pouvez effectuer des virements à une date ultérieure ou de façon périodique. Une fois inscrites, ces opérations peuvent être consultées à la page « Voir les opérations à venir » des services bancaires en ligne.

Remarque : Aucune convention de transfert de fonds n'est nécessaire pour les virements entre comptes de la Banque Manuvie.

4. Envoi de chèques par la poste

Vous pouvez envoyer des chèques à déposer dans votre compte. Il vous suffit d'inscrire le numéro de votre compte Manuvie Un au verso du chèque, de l'établir à votre nom et de nous le transmettre par la poste à l'adresse Banque Manuvie, 500 King St. N., P.O. BOX 1602, Waterloo, ON N2J 4C6.

Par mesure de sécurité, nous vous prions de **ne pas** :

- endosser le chèque;
- envoyer de l'argent par la poste.

5. GAB

Votre carte Accès vous permet d'effectuer des dépôts sur votre compte Manuvie Un à la plupart des guichets automatiques bancaires (GAB) affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada. Utilisez notre localisateur de GAB sur le site banquemanuvie.ca et dans notre application des services bancaires mobiles pour trouver le GAB le plus près.

Qu'est-ce que le réseau THE EXCHANGE^{MD}?

Le réseau THE EXCHANGE^{MD} est un regroupement de banques et de caisses populaires qui ont convenu de permettre à leurs titulaires de carte d'utiliser les GAB des autres institutions du groupe comme s'il s'agissait des leurs. Ce partenariat permet à leurs titulaires de carte d'accéder à des milliers de guichets automatiques partout au Canada, et ce, sans frais supplémentaires. La Banque Manuvie est membre du réseau THE EXCHANGE^{MD}.

Renseignements importants au sujet des frais de commodité

Les frais d'opérations bancaires courantes illimités de votre compte couvrent les coûts d'utilisation normaux de votre carte Accès partout au Canada. Toutefois, ils ne couvrent pas les frais d'utilisateur ni les frais de commodité facturés par les exploitants de guichets automatiques bancaires privés et d'autres institutions financières qui ne font pas partie du réseau THE EXCHANGE^{MD}. Certains détaillants peuvent également imposer des frais.

Lorsque vous voyagez à l'étranger, votre carte Accès sera acceptée chez les marchands affichant le logo ACCEL^{MD} aux États-Unis et le logo Maestro^{MD} ailleurs dans le monde. Des frais sont exigés pour les opérations effectuées à l'étranger au moyen d'une carte Accès. Pour de plus amples renseignements au sujet des frais et services non couverts par les frais d'opérations bancaires courantes illimités applicables à votre compte, parcourez le site www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/prets-hypothecaires/manuvie-un.html.

6. Bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale

Pour faciliter vos dépôts, nous avons conclu avec RBC Banque Royale une entente vous permettant de déposer des fonds dans votre compte **uniquement en vous présentant au comptoir d'une succursale** de RBC Banque Royale.

Il ne faut pas en déduire que vous détenez un compte auprès de RBC Banque Royale, ni que les caissiers connaissent bien le compte Manuvie Un. Vous ne pouvez pas faire des dépôts à un guichet automatique bancaire ou un coffre de nuit de RBC Banque Royale; seuls les dépôts effectués en personne auprès d'un caissier de RBC Banque Royale sont acceptés.

Comment puis-je faire un dépôt à la Banque Royale?

Vous pouvez nous demander de vous envoyer des bordereaux de dépôt personnalisés de RBC Banque Royale. Les renseignements de la Banque Manuvie et le numéro de votre compte seront encodés sur vos bordereaux de dépôt personnalisés.

Vous ne pourrez utiliser ces bordereaux de dépôt qu'auprès d'un caissier d'une succursale de RBC Banque Royale. Vous ne pourrez pas vous en servir pour établir un programme de paiements préautorisés ou de dépôts directs, par exemple.

Voici comment utiliser ces bordereaux :

1. Inscrivez la date et le montant de votre dépôt sur le bordereau.
2. Présentez ce bordereau et votre dépôt à **un caissier seulement** d'une succursale de RBC Banque Royale. Veuillez ne pas utiliser le coffre de nuit.

Veuillez prévoir au moins deux jours ouvrables pour le traitement des dépôts effectués par l'entremise d'un caissier de RBC Banque Royale. Bien que le traitement d'un dépôt puisse prendre quelques jours, l'opération portera la date à laquelle vous avez effectué votre dépôt.

Tous les dépôts effectués à une succursale de RBC Banque Royale après 15 h, heure de l'Est, porteront la date du jour ouvrable suivant.

Même si le caissier parle de votre dépôt comme d'une opération d'entreprise, ne vous en faites pas. Comme le dépôt est effectué à partir de vos renseignements personnels, les fonds seront affectés à votre compte Manuvie Un, peu importe la façon dont RBC Banque Royale traite le dépôt de son côté.

Conseils

Vous pouvez vous présenter à n'importe quel **caissier de RBC Banque Royale** à la succursale, y compris la file réservée aux opérations d'entreprise.

7. Établissement de votre compte Manuvie Un comme facture à payer (pour dépôt)

Si vous préférez, vous pouvez maintenir un compte auprès d'une banque traditionnelle pour encaisser des chèques, changer des pièces de monnaie, réaliser des opérations bancaires en succursale, etc. Si tel est le cas, vous pourriez être en mesure d'établir votre compte Manuvie Un comme « facture » à payer auprès de cette institution. Vous pourrez ensuite déposer des fonds ou des chèques dans ce compte et utiliser les options de paiement de factures de cette institution – par téléphone, en ligne, mobiles et parfois les guichets automatiques bancaires – pour « payer » votre compte Manuvie Un.

8. Virements Interac

Un virement *Interac* est un moyen rapide, simple et sécuritaire qui permet d'envoyer des fonds à toute personne ayant une adresse courriel et un compte bancaire personnel auprès d'une institution financière canadienne, ou de recevoir des fonds de cette personne. Communément appelé « virement de fonds par courriel », un virement *Interac* est une excellente solution de rechange à l'argent liquide

et aux chèques. Par exemple, il vous permet d'envoyer de l'argent à des proches, de régler des frais d'adhésion ou de contribuer à un cadeau collectif.

Lorsque vous envoyez un virement électronique à partir de votre compte Manuvie Un, les fonds sont immédiatement retirés de votre compte et transférés au destinataire voulu. Quand vous recevez un virement *Interac*, ces fonds sont aussitôt déposés dans votre compte et accessibles dès le jour ouvrable suivant à partir d'un guichet automatique bancaire ou par l'entremise d'une opération de débit.

Sécurité

L'argent n'est jamais acheminé par courriel comme tel. Le courriel sert uniquement à informer le destinataire et à lui fournir les instructions à suivre pour déposer les fonds. Les fonds demeurent en sécurité auprès d'une institution financière en tout temps et sont transmis par les voies de règlements interbancaires utilisés pour les chèques, les dépôts et les retraits aux guichets automatiques bancaires.

Renseignements importants sur les sommes déposées dans votre compte

N'oubliez pas de prévoir suffisamment de temps pour le traitement des dépôts. Prévoyez au moins deux jours ouvrables pour le traitement des dépôts effectués à un GAB, par l'entremise d'un caissier de RBC Banque Royale ou par virement à votre compte Manuvie Un. Bien que le traitement d'un dépôt puisse prendre quelques jours, l'opération portera la date à laquelle vous avez effectué votre dépôt.

Dans le cas des chèques envoyés par la poste, l'opération portera la date du jour de leur réception par la Banque Manuvie. Dans le cas des dépôts par chèque et des virements de fonds à votre compte, la somme déposée peut faire l'objet d'une retenue. Pour en savoir plus sur notre politique de retenue de fonds, veuillez vous reporter au document définissant les dispositions générales de votre compte ou communiquer avec nous.

Faire des retraits

Votre compte Manuvie Un vous permet d'accéder facilement à vos fonds.

1. Achats par carte de débit et retraits	Achats par carte de débit chez les détaillants. Utilisation de l'option de retrait en espèces chez les détaillants qui offrent cette option.
2. GAB	Retraits à n'importe quel GAB*.
3. Virements de fonds	Virement de fonds à un compte détenu auprès d'une autre institution financière canadienne.
4. Virements Interac	Envoi de fonds en utilisant le service Virement <i>Interac</i> .
5. Paiements préautorisés	Établissement de paiements préautorisés.
6. Paiements de factures	Paiements de factures en ligne, au moyen d'un appareil mobile et par téléphone.
7. Chèques	Achats par chèque.

* En utilisant les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD}, vous vous assurez de ne payer aucuns frais supplémentaires.

1. Achats par carte de débit et retraits

La carte Accès vous permet de faire des achats par débit auprès de détaillants de partout dans le monde. Si le montant de votre achat est inférieur à 100 \$, il se peut que vous puissiez utiliser Flash *Interac*^{MD}, fonction intégrée à la carte Accès qui permet de faire le paiement en tenant simplement la carte au-dessus d'un terminal de paiement. Vos frais d'opérations bancaires courantes illimités couvrent tous les achats que vous réalisez au Canada. Pour connaître les frais applicables aux achats réalisés à l'étranger, veuillez parcourir le site www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/prets-hypothecaires/manuvie-un.html.

Les achats par carte de débit peuvent être une excellente occasion de retirer des fonds de votre compte sans payer de frais de commodité, s'il n'y a aucun GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} à proximité. Certains détaillants, notamment les épiciers, permettent de retirer des fonds sans exiger de frais lorsque vous effectuez un achat par débit.

2. Retrait aux GAB

Votre carte Accès vous permet de retirer des fonds partout dans le monde à tout GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD}, *Interac*^{MD}, Cirrus^{MD} ou Maestro^{MD}.

À noter que certains guichets automatiques bancaires imposent des « frais de commodité ». Pour éviter ces frais, suivez les conseils suivants :

- Utilisez des GAB au Canada qui font partie du réseau THE EXCHANGE^{MD}.
- Demandez un « retrait de fonds » sans frais supplémentaires lorsque vous payez avec la carte Accès auprès de certains détaillants qui offrent ce service (p. ex., les épiciers).

3. Virements de fonds

Si vous décidez de maintenir des comptes bancaires auprès d'autres institutions financières, vous pourrez recourir aux virements pour effectuer un dépôt ou un retrait sur votre compte Manuvie Un. Vous pouvez virer des fonds par l'entremise des services bancaires en ligne et de notre application des services bancaires mobiles une fois le lien établi avec votre compte bancaire externe. Vous pouvez également virer des fonds entre vos comptes au moyen des services bancaires téléphoniques une fois que nous avons reçu et traité votre convention de transfert de fonds.

4. Virements *Interac*

Vous pouvez également retirer des fonds de votre compte Manuvie Un au moyen d'un virement *Interac*. Un virement *Interac* est un moyen

sécuritaire de virer des fonds de votre compte bancaire au compte bancaire d'une autre personne détenu auprès d'une institution financière canadienne en utilisant les services bancaires en ligne ou mobiles. Rapide, simple et sécuritaire, le service Virement *Interac* est une excellente solution de rechange à l'argent liquide et aux chèques.

Pour commencer, ouvrez une session aux services bancaires en ligne ou avec notre application de services bancaires mobiles. Vous devez vous inscrire au service de virement *Interac*, créer votre profil et ajouter le nom des destinataires.

5. Prélèvements automatiques sur le compte pour le paiement des factures

En réglant vos factures par paiements préautorisés chaque mois, vous simplifierez votre gestion financière et éviterez de rater un paiement.

Pour que des paiements préautorisés soient prélevés sur votre compte Manuvie Un, veuillez communiquer avec votre fournisseur. Il aura besoin de renseignements relatifs à votre compte, par exemple un chèque annulé tiré sur votre compte Manuvie Un. Il pourra également vous demander de remplir un formulaire de demande ou de modification.

Il importe de vérifier votre relevé mensuel de compte Manuvie Un pour vous assurer que tous les paiements préautorisés ont été correctement inscrits à votre compte.

6. Paiement de factures

Les frais d'opérations bancaires courantes illimités applicables à votre compte Manuvie Un couvrent les paiements de factures. Vous pouvez payer des factures à la date courante, à une date ultérieure ou périodiquement au moyen des services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone.

Pour automatiser le paiement de vos factures :

- Rassemblez toutes les factures que vous désirez payer, puis accédez aux services en ligne ou mobiles et cliquez sur « Ajouter un bénéficiaire au dossier » pour ajouter un bénéficiaire à votre liste personnalisée de factures à payer. Procédez ainsi pour chacune des factures que vous désirez ajouter à notre système de paiement. Si une société ne figure pas dans notre liste, vous pouvez suggérer que le bénéficiaire y soit ajouté par l'entremise des services bancaires en ligne ou mobiles ou en nous appelant au 1 877 765-2265; ou
- Rassemblez toutes les factures que vous désirez payer, puis appelez-nous au 1 877 765-2265. Nous verserons à votre dossier vos instructions de paiement de factures. Les factures que vous ajoutez à votre liste seront également accessibles à partir des services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone, dans l'ordre où vous les avez inscrites.

Comment puis-je payer une facture en ligne?

Ouvrez une session aux services bancaires en ligne, puis choisissez l'option « Payer des factures » dans le menu de gauche. Choisissez ensuite la ou les factures que vous souhaitez payer, puis inscrivez le montant et la date à laquelle vous désirez que l'opération soit effectuée.

Comment dois-je procéder pour payer une facture à l'aide de mon appareil mobile?

Ouvrez une session avec notre application de services bancaires mobiles, puis choisissez l'option « Payer des factures » dans le menu situé au bas de l'écran. Choisissez ensuite un bénéficiaire dans la liste, ou ajoutez-en un nouveau. Remplissez les autres champs et soumettez votre paiement.

Comment puis-je payer une facture par téléphone?

À partir du menu principal, sélectionnez l'option « Payer une facture, virer des fonds ou consulter les données sur les opérations du compte ». Suivez ensuite les instructions qui vous seront données.

Le système mentionnera le nom du fournisseur à payer, les quatre derniers chiffres du numéro de votre compte auprès de celui-ci et un code d'identification de deux chiffres (par exemple, « pour la société de téléphonie 1234, faites le 01 »).

Conseils

Assurez-vous d'avoir en main un relevé de compte récent afin de pouvoir inscrire correctement les renseignements relatifs au compte et au nom de la société. Des milliers de sociétés sont inscrites sur notre système de paiement de factures et certaines ont des noms très similaires.

Rappelez-vous de prévoir suffisamment de temps pour le traitement des factures que vous payez en ligne, au moyen d'un appareil mobile ou par téléphone.

Certaines sociétés mettent deux jours ouvrables ou plus pour accuser réception du paiement d'une facture. Pour éviter qu'il soit en retard, assurez-vous de soumettre votre paiement **au moins trois jours ouvrables avant la date d'échéance** indiquée sur la facture. Vous pouvez consulter la liste des sociétés qui mettent généralement un certain temps pour accuser réception d'un paiement de facture à partir de notre site des services bancaires en ligne.

7. Chèques personnalisés

Vous pouvez utiliser les chèques* de votre compte Manuvie Un pour payer des achats ou lorsque vous devrez fournir un chèque annulé en vue d'établir des paiements préautorisés de votre compte. Nous vous fournirons gratuitement une provision initiale de chèques personnalisés, que vous recevrez par la poste sous pli séparé au cours des deux semaines suivant l'ouverture de votre compte.

Veillez vérifier l'exactitude de vos nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de compte.

Conseils

- Utilisez le plus possible le service de paiements préautorisés, puisque ce mode de paiement facilite la gestion de vos opérations bancaires.
- Lorsque vous établissez le paiement d'une facture à une date ultérieure, assurez-vous d'avoir des fonds suffisants dans votre compte à cette date. Si votre compte n'est pas suffisamment provisionné à la date fixée, les autres opérations devant être réalisées à une date ultérieure ne seront pas traitées.

Pour commander des chèques supplémentaires :

1. Utilisez l'option « Commander des chèques » offerte à partir des services bancaires en lignes et mobiles;
2. Affichez les modèles de chèques offerts sur le site dh ltd.com et communiquez directement avec le fournisseur (Davis + Henderson) au 1 877 448-1294; ou
3. Utilisez nos services bancaires par téléphone. Un représentant de la Banque Manuvie vous renseignera sur les coûts applicables. **Veillez prévoir deux semaines pour l'impression et la livraison.**

*Vous devez attendre que votre compte Manuvie Un soit activé pour tirer des chèques sur ce compte.

Relevés de compte Manuvie Un

Tous les mois, vous recevrez un relevé exhaustif de votre compte Manuvie Un, faisant état du chemin parcouru vers le remboursement de votre dette.

Si vous ne voulez pas attendre de recevoir votre relevé par la poste, vous pouvez télécharger un relevé faisant uniquement état des opérations imputées à votre compte, à partir de la section « Soldes des comptes » des services bancaires en ligne. Vous pourrez préciser la période qui vous intéresse, en remontant au besoin jusqu'à deux ans avant la date du jour.

Conseils

- Veuillez examiner attentivement votre relevé chaque mois. Si vous découvrez des erreurs ou des divergences, vous disposez de 30 jours pour nous en faire part.
- Pour obtenir un aperçu détaillé et animé du relevé de compte, veuillez parcourir le site banquemanuvie.ca.

Carte Accès perdue ou volée

En cas de perte ou de vol de votre carte Accès, ou si quelqu'un découvre votre NIP, veuillez nous en informer immédiatement en composant le 1 877 765-2265. Nous annulerons votre carte et vous en enverrons une nouvelle, ainsi qu'un nouveau NIP.

Devises

Pour acheter des devises, nous vous recommandons de vous présenter à un bureau de change. En voyage, vous trouverez qu'il est peut-être plus sécuritaire et économique d'utiliser votre carte Accès plutôt que de régler vos dépenses en espèces.

Dépôt de devises

Bien que le compte Manuvie Un soit établi en dollars canadiens, nous pouvons accepter des chèques libellés en dollars américains qui sont tirés sur des comptes détenus auprès d'institutions financières canadiennes, mais des frais de traitement de devises seront exigés. Pour déposer un chèque libellé en dollars américains :

- Inscrivez le numéro de votre compte Manuvie Un au verso du chèque;
- Assurez-vous qu'il est clairement indiqué sur le chèque que le montant est en monnaie américaine; et
- Envoyez votre chèque à l'adresse suivante : Banque Manuvie, 500 King Street North, Waterloo, ON N2J 4C6.

Pour les autres devises, veuillez communiquer avec nous au 1 877 765-2265.

N'oubliez pas de prévoir plusieurs jours pour le traitement

Lorsqu'un chèque établi en monnaie étrangère nous est transmis par la poste, il doit être compensé par un service indépendant et le montant doit nous être versé en dollars canadiens avant que nous puissions immédiatement imputer le montant pertinent au crédit de votre compte. De plus, comme nous n'avons aucun contrôle sur ce processus de compensation, nous ne pouvons garantir le temps nécessaire au traitement de ces chèques.

Section 3 : Sous-comptes

Manuvie Un permet de simplifier vos finances en regroupant la plupart de vos opérations bancaires au sein d'un seul et même compte. Cependant, dans certaines circonstances, vous pourriez vouloir suivre l'évolution d'une partie de votre dette séparément de votre compte Manuvie Un principal. Les sous-comptes procurent cette souplesse tout en vous permettant de gérer avec simplicité le reste de vos opérations au sein de votre compte principal.

Vous pouvez ouvrir jusqu'à cinq sous-comptes à terme, chacun étant assorti d'un taux d'intérêt fixe et d'une période d'amortissement déterminée. Vous pouvez également ouvrir jusqu'à 15 sous-comptes de suivi, chacun étant assorti du même taux d'intérêt variable qui s'applique à votre compte Manuvie Un principal.

Vous pouvez accéder aux soldes de vos sous-comptes et aux opérations qui y ont été imputées à partir des services bancaires en ligne et mobiles; ces renseignements figurent également sur votre relevé de compte mensuel.

Sous-comptes à terme

Établir un sous-compte à terme consiste en quelque sorte à greffer un prêt hypothécaire ordinaire à votre compte Manuvie Un.

Vous pouvez utiliser les sous-comptes à terme pour répartir et immobiliser séparément une dette au moyen d'une période d'amortissement déterminée (la durée totale nécessaire au remboursement du solde du sous-compte). Les sous-comptes à terme vous aident à respecter un calendrier de remboursement rigoureux et à réduire progressivement votre dette. Ces sous-comptes sont offerts à des taux fixes ou variables.

Remarque : Un sous-compte à terme ne peut pas être établi pour un prêt hypothécaire de deuxième rang (c'est-à-dire si vous avez une partie de votre prêt hypothécaire auprès d'une autre institution financière).

Pour établir un sous-compte à terme, ouvrez une session aux services bancaires en ligne à l'adresse banquemanuvie.ca. Cliquez sur « Ouverture de sous-comptes » dans le menu de gauche. Suivez ensuite les instructions qui s'affichent à l'écran. Après avoir choisi la durée et la période d'amortissement du sous-compte, puis indiqué si le capital remboursé doit réduire ou non la limite de crédit globale de votre compte Manuvie Un, il ne vous restera plus qu'à calculer le versement mensuel qui vous convient et à imprimer les documents requis. Tous les titulaires de compte doivent nous faire parvenir les documents dûment signés par la poste ou par télécopieur.

Ces documents indiquent le taux d'intérêt et les conditions de remboursement (dans le cas d'un prêt fermé, ils indiqueront notamment le nombre maximal de paiements additionnels permis au cours d'une année et les frais applicables aux paiements excédant le montant de remboursement additionnel permis annuellement). Des frais d'intérêt (correspondant à la plus élevée des sommes suivantes : trois mois d'intérêts ou le différentiel de taux d'intérêt*) peuvent être imposés en cas de remboursement anticipé d'un sous-compte à intérêt fixe, fermé.

Vous pourrez également visionner sur le site banquemanuvie.ca une présentation décrivant les étapes à suivre pour établir un sous-compte. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au 1 877 765-2265.

Minimums et maximums

Un sous-compte à terme peut être ouvert sous réserve d'un emprunt minimal de 5 000 \$. Si vous le désirez, vous pouvez affecter l'intégralité de votre dette dans votre compte principal à un ou plusieurs sous-comptes à terme. Vous pouvez établir jusqu'à cinq sous-comptes à terme.

Types de sous-comptes à terme

Voici les options qui vous sont offertes, en termes de type et de durée, à l'ouverture d'un sous-compte à terme :

Fixe	Variable
Ouvert : 1 an	5 ans
Fermé :	
6 mois	4 ans
1 an	5 ans
2 ans	7 ans
3 ans	10 ans

Remboursement du solde d'un sous-compte à terme

Pour rembourser le solde d'un sous-compte à terme, vous devez effectuer des paiements de capital et d'intérêts mensuels qui dépendent du type de sous-compte et de la période d'amortissement choisis à l'établissement. Le montant de ces paiements est prélevé sur votre compte principal le dernier jour du mois. Les intérêts payés sur le sous-compte sont indiqués séparément sur votre relevé de compte en ligne et votre relevé mensuel.

S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte principal pour couvrir le paiement, le montant de capital et d'intérêts exigible demeure dans votre sous-compte, et des frais additionnels peuvent être imputés à votre compte.

Sous-comptes à taux variable

Les versements mensuels prédéterminés de capital et d'intérêts sont prélevés sur votre compte principal. Vous pouvez rembourser n'importe quel montant de capital, voire même le solde complet du sous-compte, en tout temps et sans aucune pénalité. Une fois votre dette remboursée, le sous-compte est fermé.

Sous-comptes à taux fixe

Vous pouvez économiser des frais d'intérêts et rembourser le solde du sous-compte plus rapidement avec un sous-compte à terme à taux fixe. Sous-comptes à taux fixe, fermés : possibilité de rembourser par anticipation chaque année jusqu'à 20 % du solde initial au moyen de versements ponctuels.

Si vous dépassez le montant de remboursement annuel maximal précisé dans les documents que vous avez reçus relativement à votre sous-compte, des frais vous seront imputés. Une pénalité d'intérêt (correspondant à la plus élevée des sommes suivantes : trois mois d'intérêts ou le différentiel de taux d'intérêt*) peut vous être imposée pour le remboursement anticipé d'un sous-compte à taux fixe.

Si vous remboursez par anticipation le solde intégral du sous-compte, vous ne pouvez pas vous prévaloir d'une option de remboursement anticipé non exercée pour réduire les frais qui sont alors applicables.

Pour affecter des paiements supplémentaires à un sous-compte à taux fixe, veuillez appeler au 1 877 765-2265.

Si vous ouvrez un sous-compte à terme ouvert d'un an dont le taux est fixe, vous pouvez rembourser n'importe quel montant de capital, voire même le solde intégral du sous-compte, en tout temps, sans aucune pénalité.

Remarque : Les versements mensuels programmés de capital et d'intérêts affectés à un sous-compte à terme sont prélevés sur le compte principal. Cependant, ces sommes ne sont remboursées que si le montant de vos dépôts (diminués des dépenses et des intérêts courus sur le compte principal) suffit à les couvrir. Autrement, vous ne faites que transférer la dette du sous-compte au compte principal.

***Différentiel de taux d'intérêt** : Pénalité qui peut être appliquée si vous remboursez par anticipation un montant supérieur à celui que vous avez le droit de verser au titre des options de remboursement anticipé offertes. Cette pénalité représente la différence entre le taux de votre prêt hypothécaire et celui d'un prêt hypothécaire se rapprochant le plus de la durée à courir sur votre prêt, multipliée par le solde impayé de votre prêt hypothécaire pour la durée à courir. Elle est proportionnelle au montant du capital remboursé par anticipation.

Sous-comptes de suivi

Un sous-compte de suivi vous permet de faire un suivi distinct d'une partie de votre dette en y appliquant le taux d'intérêt variable avantageux de votre compte principal. Voici quelques usages courants des sous-comptes de suivi :

- Prêts placement – pour faire un suivi à des fins fiscales des frais d'intérêts liés aux dettes contractées dans le but d'effectuer des placements.¹
- Prêt auto – pour suivre de près le remboursement d'un emprunt lié à l'achat d'une automobile.
- Prêts familiaux – pour faire le suivi des montants de capital et d'intérêts que vous doivent des membres de votre famille.

Pour établir un sous-compte de suivi, accédez à votre compte à banquemanuvie.ca. Choisissez l'option « Ouverture de souscomptes » dans le menu de gauche. Suivez les instructions qui s'affichent à l'écran pour établir un sous-compte de suivi. Vous n'aurez aucun document à fournir. Vous pourrez également regarder sur le site banquemanuvie.ca une présentation expliquant toutes les étapes à suivre pour établir un sous-compte de suivi. Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec nous au 1 877 765-2265.

Minimums et maximums

Vous pouvez ouvrir un sous-compte de suivi avec à peine 1 \$. Si vous le désirez, vous pouvez affecter l'intégralité de la dette de votre compte Manuvie Un principal à un ou plusieurs sous-comptes de suivi.

Opérations sur les sous-comptes

Vous pouvez effectuer des virements ponctuels ou périodiques entre votre compte principal et tout sous-compte de suivi en utilisant nos services bancaires en ligne, mobiles ou par téléphone. Accédez à votre compte et sélectionnez l'option « Virement de fonds » ou appelez-nous au 1 877 765-2265.

Remboursement du solde d'un sous-compte de suivi

Chaque mois, votre compte principal est débité des intérêts courus sur votre sous-compte de suivi. Vous pouvez rembourser le solde de votre sous-compte comme suit :

- en ne payant que les frais d'intérêts à partir de votre compte principal; ou
- en effectuant des paiements de capital et d'intérêts à partir de votre compte principal (ces versements de capital seront pris en compte dans le solde du sous-compte figurant sur votre relevé de compte mensuel).

Vous pouvez rembourser tout montant d'un sous-compte de suivi en tout temps – y compris le solde intégral – sans frais ni pénalité.

¹ Le financement des placements par emprunt pourrait ne pas convenir à tout le monde. Vous devez bien comprendre les risques et avantages liés aux emprunts effectués à des fins de placement, car les pertes comme les gains peuvent être amplifiés. Le candidat idéal a un horizon de placement à long terme et il est prêt à tolérer un degré de risque élevé. Vous devez savoir que cette stratégie présente un risque accru étant donné que votre maison est offerte en garantie de l'emprunt et que vous devrez effectuer des paiements, quel que soit le rendement de votre placement. La valeur des placements fluctuera et n'est pas garantie, mais vous devrez néanmoins rembourser votre emprunt et payer l'impôt exigible. Il incombe au courtier et au conseiller de déterminer la pertinence des placements pour leurs clients et de les informer des risques associés aux placements financés par emprunt. Les frais d'intérêts applicables à des emprunts peuvent être déductibles du revenu imposable sous réserve de certaines conditions énoncées dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Les clients devraient consulter leurs conseillers fiscal et juridique pour déterminer si cette stratégie leur convient.

Souplesse et structure

Si votre compte Manuvie Un comporte une limite de crédit dont le montant se situe entre 65 % et 80 % de la valeur de votre maison, vous devez affecter la partie qui excède 65 % à un sous-compte à terme. En outre, la limite de crédit de votre compte entier diminuera du montant de chacun de vos paiements de capital mensuels, et du montant de tout paiement de capital ponctuel que vous pourriez effectuer.

Si le montant est inférieur à 65 % de la valeur de votre maison, vous pouvez :

- établir un sous-compte pour réduire la limite de crédit de votre compte global à chaque paiement mensuel de capital que vous affectez au sous-compte, ou
- utiliser chaque paiement de capital affecté au sous-compte pour accroître votre crédit disponible dans le compte principal, à concurrence de votre limite de crédit.

Si vous êtes propriétaire d'une petite entreprise ou si vous utilisez votre compte Manuvie Un pour un placement immobilier, la portion du crédit accordé en sus de 50 % de la valeur de votre maison doit être affectée à un sous-compte à terme. Si votre limite d'emprunt correspond à moins de 50 % de la valeur de votre maison, vous pouvez choisir d'établir un sous-compte à terme et d'effectuer des versements qui soit réduisent la limite de crédit de votre compte principal, soit augmentent la marge d'emprunt dans votre compte principal.

La méthode de remboursement choisie peut varier d'un sous-compte à l'autre. Communiquez avec nous au 1 877 765-2265 pour obtenir des précisions.

Garanties de taux d'intérêt fixe

Les taux d'intérêt fixes dépendent de notre capacité à obtenir des fonds à un taux fixe pour une période fermée donnée. Comme les taux fluctuent sans cesse, nous ne pouvons garantir un taux d'intérêt fixe que pendant une période déterminée. Sachant que le temps nécessaire aux propriétaires de maison pour effectuer certaines tâches peut varier, la période pendant laquelle nous garantissons un taux variera en fonction des besoins.

À l'échéance de la durée

Nouvelle construction	120 jours à partir de la réception de la demande
Achat	120 jours à partir de la réception de la demande
Refinancement	90 jours à partir de la réception de la demande
Après l'approbation de la demande	30 jours à partir de la demande du client
Après l'activation du compte	30 jours à partir de la demande du client
Renouvellement	30 jours avant l'échéance de votre sous-compte à taux fixe existant (si vous décidez d'établir un autre sous-compte à taux fixe à l'échéance du sous-compte existant)
Transfert du prêt hypothécaire de premier rang	90 jours avant le renouvellement du prêt hypothécaire de premier rang

Quelques mois avant que la durée de votre sous-compte à terme ne soit échu, vous recevrez une trousse d'information sur le renouvellement de ce sous-compte. Vous y trouverez des renseignements sur les différentes options de renouvellement offertes ainsi que des directives pour nous informer de votre choix. Si vous ne donnez pas suite à cet envoi ni ne remboursez le solde de votre sous-compte, ce dernier sera renouvelé pour une durée de un an, à un taux fixe, ouvert. Si vous désirez de plus amples renseignements ou avez des questions sur l'échéance de votre sous-compte, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Section 4 : Une fois votre dette remboursée

Qu'advient-il de votre compte Manuvie Un une fois votre dette remboursée intégralement et que votre compte principal comporte un solde positif? Vous continuez d'avoir accès à votre marge de crédit hypothécaire. Quand vous commencez à accumuler de l'argent dans votre compte, nous appliquons un taux d'intérêt concurrentiel à chaque dollar positif de votre compte. Pour connaître nos taux en vigueur, consultez le site banquemanuvie.ca ou téléphonez-nous au 1 877 765-2265. Comme pour tout autre compte de dépôt, les intérêts portés au crédit de votre compte dépassant 50 \$ au cours d'une année sont imposables.

Veillez noter que si vous avez un solde débiteur dans un sous-compte, mais un solde créditeur dans votre compte principal, des intérêts seront versés sur votre solde créditeur, mais vous continuerez de payer des intérêts sur votre dette. Autrement dit, le solde créditeur ne sera pas affecté d'office au remboursement de vos frais d'intérêts.

Le taux d'intérêt variable appliqué aux soldes créditeurs fluctue; il n'est pas garanti et il peut être modifié sans préavis. Il s'applique à tous les fonds du compte principal lorsque ce dernier affiche un solde créditeur. Les intérêts sont calculés sur le solde de clôture quotidien et versés mensuellement.

Conseils

Vérifiez votre relevé de compte mensuel pour vous assurer de tirer pleinement profit de toutes les caractéristiques du compte Manuvie Un. Si des intérêts sont versés sur votre compte principal alors que vous avez des soldes impayés dans votre ou vos sous-comptes, vous voudrez peut-être affecter une partie du solde de votre compte principal au remboursement de cette dette. Cette opération ne s'effectue pas automatiquement.

Section 5 : Taux et frais

Modification des frais

Les frais peuvent être modifiés moyennant un avis de 30 jours. Pour obtenir des renseignements sur les frais courants, veuillez consulter le site www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/prets-hypothecaires/manuvie-un.html.

Frais d'opérations bancaires courantes illimités¹

Les frais d'opérations bancaires courantes illimités Manuvie Un s'établissent à 16,95 \$ par mois (9,95 \$ pour les clients de 60 ans ou plus). Ces frais vous donnent droit à un nombre illimité d'opérations par mois :

- Tirage de chèques
- Dépôts en dollars canadiens
- Achats par carte de débit au Canada
- Paiements préautorisés
- Paiements de factures
- Dépôts et retraits aux GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada*
- Virements de fonds entre votre compte Manuvie Un et un compte établi auprès d'une autre institution financière canadienne
- Services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone
- Virement *Interac*

Il y aura exonération des frais d'opérations bancaires courantes illimités si le compte affiche un solde positif total d'au moins 5 000 \$ à la fin de chaque mois.

Certaines opérations facturées directement par d'autres institutions financières ou nécessitant un soutien administratif additionnel ne sont pas incluses dans le frais d'opérations bancaires courantes illimités. Sauf indication contraire, ces frais sont applicables par opération et sont exprimés en dollars canadiens. Pour obtenir la liste complète des frais relatifs au compte, veuillez parcourir le site www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/prets-hypothecaires/manuvie-un.html.

Dépassement de la limite de crédit

Si, à un moment quelconque, le montant total de votre dette dépasse votre limite de crédit préautorisée (en raison de l'émission d'un chèque, du paiement d'une facture, d'un virement de fonds, d'un retrait à un GAB ou de toute autre opération sur votre compte), cette opération sera annulée pour insuffisance de provision. Vous devrez alors déposer d'autres fonds dans votre compte et payer les frais applicables aux opérations sans provision. Veuillez donc vous assurer de déposer suffisamment de fonds dans votre compte chaque mois pour éviter de dépasser votre limite de crédit.

¹ Les frais d'opérations bancaires courantes illimités sont de 16,95 \$ par mois (9,95 \$ pour les aînés). Les frais peuvent changer. Les opérations comprennent les achats par carte de débit, les paiements de factures, les virements, les virements *Interac*^{MD} et les retraits à un guichet automatique bancaire (GAB) du réseau THE EXCHANGE^{MD}. Des frais additionnels s'appliquent pour les opérations bancaires effectuées dans un GAB qui ne fait pas partie du réseau THE EXCHANGE^{MD}, pour les opérations de débit transfrontalières ainsi que pour les autres services bancaires qui ne sont pas inclus dans le forfait du compte.

* La Banque Manuvie est membre du réseau de guichets automatiques bancaires (GAB) THE EXCHANGE^{MD}. La plupart de ces GAB permettent les dépôts et les retraits. Aucuns frais de commodité ne s'appliquent.

Frais de quittance

Si vous obtenez quittance pour la garantie hypothécaire afférente à votre compte Manuvie Un, des frais (soumis aux lois provinciales) seront exigés pour la préparation des documents de quittance (ces frais peuvent changer). Veuillez parcourir le site banquemanuvie.ca ou appeler au 1 877 765-2265 pour plus de précisions. De plus, les frais exigés pour l'enregistrement de la quittance au bureau d'enregistrement des titres de propriété compétent seront à votre charge. Veuillez prévoir 30 jours pour l'établissement de la quittance.

Taux d'intérêt

Nous vous présentons ci-dessous une description des différents taux d'intérêt applicables à votre compte Manuvie Un. Nous évaluons périodiquement une variété de facteurs économiques et concurrentiels afin de nous assurer que notre taux de base, nos taux fixes et notre taux créditeur Manuvie Un demeurent concurrentiels par rapport à ceux des produits similaires offerts sur le marché canadien.

Taux de base Manuvie Un	Le taux de base Manuvie Un est un taux d'intérêt variable qui sert à déterminer le taux applicable au compte principal et aux sous-comptes (à terme et de suivi) à taux variable de Manuvie Un. Veuillez consulter votre Entente d'utilisation ou accéder à votre compte à partir du site banquemanuvie.ca pour connaître le taux d'intérêt applicable à votre compte. Le taux de base Manuvie Un est établi indépendamment de notre taux préférentiel et peut changer sans préavis.
Taux fixes Manuvie Un	Manuvie Un vous permet d'affecter une partie ou la totalité de votre emprunt à des sous-comptes à terme à taux fixe. Le taux appliqué à ces sous-comptes est garanti pour la durée choisie.
Taux créditeur Manuvie Un	Il s'agit là du taux d'intérêt annuel appliqué à tout solde créditeur (positif) dans votre compte principal. Ce taux est variable et peut être modifié. Il est important de noter qu'un solde créditeur dans votre compte principal ne sera pas d'office affecté au remboursement d'un solde impayé dans un sous-compte (à taux fixe ou à taux variable). Si vous avez un solde créditeur dans votre compte principal et un solde impayé dans un sous-compte, ce dernier sera débité du montant d'intérêts au taux applicable alors que votre compte principal vous rapportera des intérêts au taux créditeur.
Taux d'intérêt maximum	Votre Entente d'utilisation (un document de responsabilité qui décrit les conditions du contrat de prêt entre vous et nous) indique le ou les taux d'intérêt qui seront imputés à votre compte principal et à tout sous-compte (vous reporter aux descriptions du taux de base Manuvie Un et des taux fixes Manuvie Un ci-dessus). Le ou les documents de sûreté qui décrivent la sûreté de la Banque ou la charge grevant votre propriété (jointe à votre hypothèque) font référence à un taux d'intérêt « maximum », à savoir le taux de base Manuvie Un + 5,0 % (le taux de « sûreté »). Les lois provinciales nous obligent à établir et à divulguer un taux d'intérêt maximum qui peut être appliqué à un prêt hypothécaire. Ce taux de sûreté n'est pas le taux dont vous êtes responsable, mais simplement un taux maximum couvert par la sûreté. Autrement dit, nous grevons votre propriété d'une sûreté qui couvre les intérêts jusqu'à un taux maximum. Le taux de sûreté permet également d'établir le taux d'intérêt maximal pouvant être appliqué à un sous-compte à terme à taux fixe.

Section 6 : Protection de votre compte

L'assurance crédit collective Manuvie Un¹ est un moyen abordable de protéger votre stabilité financière et de préserver le niveau de vie de votre famille advenant un décès, une invalidité ou une perte d'emploi.

Principaux avantages

Assurance crédit collective Manuvie Un :

- Couvre la limite de crédit Manuvie Un à concurrence de 500 000 \$².
- Procure une assurance vie et offre la possibilité d'y greffer la garantie d'assurance invalidité et perte d'emploi.
- Peut être demandée par tous les titulaires actuels et nouveaux d'un compte Manuvie Un qui résident au Canada.
- S'accompagne d'un simple processus de souscription dans le cas des comptes comportant une limite de crédit de 250 000 \$³ ou moins. Il suffit alors de répondre à trois questions d'ordre médical (dans certains cas, des renseignements additionnels peuvent être exigés). Les limites de crédit supérieures à 250 000 \$ exigent une tarification plus approfondie.
- Offerte aux titulaires d'un compte conjoint.
- Permet au client de faire prélever ses primes automatiquement sur son compte Manuvie Un (s'il le désire) et d'établir le dépôt automatique des prestations dans son compte dans le cadre d'un règlement.
- Accorde au client un délai de 60 jours pour annuler son assurance et recevoir un remboursement de prime après que sa proposition d'assurance a été acceptée par la compagnie d'assurance.

Complément d'information

Lorsque vous avez rencontré votre représentant de la Banque Manuvie, vous avez reçu une brochure sur l'assurance crédit collective Manuvie Un. En la parcourant, vous apprendrez à quel moment l'assurance entre en vigueur et à quel moment les éventuelles prestations cesseront et pourrez prendre connaissance de notre engagement en matière de protection des renseignements personnels et de notre politique concernant l'échange de renseignements.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre représentant de la Banque Manuvie ou appelez-nous au 1 877 765-2265.

¹ L'assurance crédit collective Manuvie Un est fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) (assurances vie et invalidité) et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, une filiale en propriété exclusive de Manuvie (assurance perte d'emploi).

² Si vous détenez plusieurs comptes Manuvie Un, ou un compte Manuvie Un et un compte Sélect Banque Manuvie, le montant total de l'assurance crédit collective Manuvie Un que vous pouvez détenir pour l'ensemble de vos comptes ne peut excéder 500 000 \$.

³ Si vous décidez ultérieurement d'augmenter votre limite de crédit Manuvie Un et de la porter ainsi à un montant supérieur à 250 000 \$, vous devrez soumettre une nouvelle proposition pour que votre contrat d'assurance couvre la portion de votre dette excédant 250 000 \$.

Section 7 : Cartes de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC}

Le compte Manuvie Un offre plusieurs caractéristiques qui peuvent vous aider à simplifier vos opérations bancaires, à rembourser vos dettes plus rapidement et à épargner plus d'argent. Un excellent moyen de tirer davantage parti de Manuvie Un – et de vous récompenser encore plus – est de faire la demande d'une carte de crédit Visa Infinite* ou Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+^{MC}.

Avec ces cartes, vous profiterez d'importantes remises en argent sur chaque achat.

- **Carte Visa Infinite ManuvieCOMPTANT+** – Obtenez une remise en argent de 3 % sur les achats à l'épicerie, de 2 % sur les dépenses à l'hôtel et à l'achat de billets d'avion et de 1 % sur tous vos autres achats¹.
- **Carte Visa Platine ManuvieCOMPTANT+** – Obtenez une remise en argent de 2 % sur les achats à l'épicerie et de 0,5 % sur tous les autres achats¹.

Si vous êtes titulaire d'une carte Visa Infinite ManuvieCOMPTANT+, vous serez exonéré des frais d'opérations bancaires courantes illimitées de votre compte Manuvie Un pendant les 12 premiers mois. De plus, vous continuerez d'être exonéré de ces frais si vous dépensez au moins 20 000 \$ (en dollars canadiens) chaque année au moyen de votre carte.²

Pour de plus amples renseignements sur nos cartes de crédit, veuillez parcourir le site banquemanuvie.ca/cartesdecreeit ou nous appeler au 1 877 765-2265.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

¹ Des conditions s'appliquent; visitez le site banquemanuvie.ca/cartesdecreeit pour obtenir plus de renseignements.

² Nous annulerons uniquement des frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un pour les 12 premiers mois consécutifs (un an), à condition que votre compte de carte de crédit soit ouvert et en règle. Les frais d'opérations bancaires courantes illimitées du compte Manuvie Un (16,95 \$ pour les clients réguliers et 9,95 \$ pour les aînés) sont indiqués sur le site <https://pretshypothecairesbanquemanuvie.ca/manuvie-un/taux-et-frais/>. Vous serez toujours tenu de payer tout autre type de frais qui pourraient s'appliquer à votre compte Manuvie Un au cours de la période d'exonération. Les frais peuvent être modifiés en tout temps sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours. Vous continuerez d'être exonéré des frais d'opérations bancaires courantes illimitées du compte Manuvie Un chaque année si vous avez réglé au moins 20 000 \$ en achats nets avec votre carte durant l'année précédente. Par exemple, si vous réglez au moins 20 000 \$ en achats nets avec votre carte durant la première année, il y aura exonération des frais d'opérations bancaires courantes illimitées applicables à votre compte Manuvie Un chaque mois de la deuxième année, période durant laquelle votre compte devra demeurer ouvert et en règle. Si vous réglez moins de 20 000 \$ en achats nets avec votre carte durant la première année, vous n'aurez droit à aucune exonération des frais d'opérations bancaires courantes illimitées applicables à votre compte Manuvie Un, à aucun moment pendant la deuxième année. Si vous réglez au moins 20 000 \$ en achats nets avec votre carte durant la deuxième année, vous aurez droit à l'exonération des frais d'opérations bancaires courantes illimitées applicables à votre compte Manuvie Un chaque mois de la troisième année, période durant laquelle votre compte devra demeurer ouvert et en règle. Le calcul du total des dépenses annuelles commence à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit et se termine 12 mois plus tard. Le cumul des dépenses annuelles figurera sur votre relevé mensuel de compte de carte de crédit. Les frais de service mensuels seront de nouveau indiqués sur votre prochain relevé de compte Manuvie Un lorsque la période initiale d'exonération de 12 mois sera terminée ou sur le premier relevé de compte de l'année suivant celle durant laquelle le total des achats nets réglés avec votre carte est inférieur à 20 000 \$. Cette offre s'applique uniquement lorsque le titulaire de carte principal est le titulaire principal ou un cotitulaire du compte Manuvie Un personnel. Cette offre ne s'applique qu'aux titulaires principaux d'une première carte Visa Infinite ManuvieCOMPTANT+ et qu'à un seul compte Manuvie Un par titulaire principal. Cette offre peut être modifiée ou retirée en tout temps sans préavis.

Section 8 : Modifications apportées à votre compte

Si vous déménagez

Si vous avez vendu votre maison, vous vous demandez peut-être quelles peuvent être les conséquences sur votre compte Manuvie Un. Tout dépend de vos plans.

Si vous n'achetez pas une autre maison

Puisque votre propriété a servi de garantie à votre emprunt, votre marge de crédit – et votre capacité d'emprunt – est retirée une fois la maison vendue. Si vous désirez continuer d'utiliser votre compte-chèques à taux d'intérêt élevé après la vente de la propriété, veuillez nous en informer avant la date de clôture. Appelez-nous au 1 877 765-2265 pour prendre des dispositions.

Si vous achetez une nouvelle maison

Certaines mesures importantes doivent être prises à l'avance pour transférer votre compte Manuvie Un à votre nouvelle propriété.

Si la date de clôture de votre achat coïncide avec la date de vente de votre maison actuelle :

- Veuillez nous prévenir au moins un mois avant en nous appelant au 1 877 765-2265.
- Nous réévaluerons votre situation (nous obtiendrons des renseignements financiers à jour et vérifierons de nouveau vos antécédents en matière de crédit).
- Nous organiserons une évaluation de votre nouvelle propriété afin de déterminer la nouvelle limite de crédit applicable à votre compte Manuvie Un (habituellement 80 % de la valeur de votre nouvelle maison). Si votre limite de crédit augmente, vous pourriez être tenu d'affecter une partie de votre emprunt à un sous-compte à terme. Des frais peuvent toutefois être exigés.
- Nous coordonnerons la préparation des documents nécessaires au transfert de votre hypothèque de la propriété actuelle à votre nouvelle maison.
- Vous rencontrerez votre notaire (qui traitera l'achat de la maison) pour passer en revue les documents et signer comme témoin.

Si vous achetez la nouvelle maison *après* la vente de votre maison actuelle, voici comment les choses se dérouleront (en supposant que votre nouvelle propriété a été approuvée aux fins d'un compte Manuvie Un) :

- À la vente de votre propriété actuelle, votre limite de crédit Manuvie Un sera ramenée à zéro.
- Le produit de la vente de votre maison sera affecté à votre compte Manuvie Un actuel pour rembourser le solde de toute dette.
- Les fonds supplémentaires versés à votre compte Manuvie Un porteront intérêt au taux élevé offert par votre compte.
- À la date de clôture de l'achat de votre nouvelle maison, votre compte Manuvie Un sera activé avec la nouvelle limite de crédit. Un chèque sera établi au nom de votre notaire pour faciliter l'achat et votre compte Manuvie Un sera débité conséquemment.

Si vous concluez l'achat de votre nouvelle maison *avant* la vente de votre maison actuelle :

- En supposant que vous êtes admissible à un nouveau compte Manuvie Un, un financement provisoire vous sera offert. Vous devez prendre note que nous offrons un financement provisoire uniquement lorsque les offres d'achat et de vente sont fermes.

Prêt de construction

Si vous projetez de construire une maison personnalisée ou d'acheter une maison en voie de construction, vous pouvez avoir droit à un prêt dans le cadre d'un compte Manuvie Un. Veuillez communiquer avec nous au 1 877 765-2265 pour obtenir des précisions à ce sujet. Si vous achetez une maison en voie de construction, nous évaluerons la propriété une fois la construction achevée, ou juste avant la date de clôture de son achat, pour nous assurer que la construction est bel et bien terminée. De façon générale, une somme équivalant à 10 % de la valeur estimative de la maison sera retenue sur votre emprunt Manuvie Un afin de nous assurer qu'il ne reste aucun privilège du constructeur sur la propriété.

Comptes assortis d'un prêt hypothécaire de deuxième rang (le cas échéant)

Si vous avez ouvert un compte Manuvie Un assorti d'un prêt hypothécaire de deuxième rang, vous pourriez être en mesure de transférer votre prêt hypothécaire de premier rang à votre compte Manuvie Un à l'échéance de votre prêt hypothécaire de premier rang.

Résiliation du prêt hypothécaire de premier rang

Avant la date de renouvellement de votre prêt hypothécaire de premier rang, nous examinerons votre compte et communiquerons avec vous pour déterminer ce que nous devons faire avec votre compte Manuvie Un. Avec l'institution auprès de laquelle votre prêt hypothécaire a été établi, nous pourrions coordonner la résiliation de ce prêt à sa date de renouvellement ainsi que le transfert du solde impayé à votre compte Manuvie Un. Une réévaluation de votre propriété et de votre dossier pourrait être exigée. Si votre limite de crédit augmente, vous pourriez être tenu d'affecter une partie de votre dette à un sous-compte à terme.

Maintien du compte Manuvie Un comme prêt hypothécaire de deuxième rang

Le taux d'intérêt* applicable aux comptes Manuvie Un assortis d'un prêt hypothécaire de premier rang s'applique aussi à l'ouverture d'un compte assorti d'un prêt hypothécaire de deuxième rang, comme taux de lancement. Si vous renouvelez votre prêt hypothécaire de premier rang et maintenez votre compte Manuvie Un au deuxième rang :

- Votre limite de crédit ne sera pas majorée.
- Vous ne serez plus admissible au taux d'intérêt de lancement, et un taux d'intérêt plus élevé sera appliqué à votre compte. Appelez-nous au 1 800 567-2265 pour obtenir des précisions.

*Les taux d'intérêt peuvent changer sans préavis. Pour connaître les taux actuels, visitez banquemanuvie.ca.

Augmentation de votre limite de crédit

Si la valeur de votre maison augmente, votre capacité d'emprunt pourrait augmenter elle aussi. Pour accroître votre limite de crédit autorisée, nous procéderons à une nouvelle évaluation de votre propriété. Si votre limite de crédit change, il se peut qu'une nouvelle évaluation soit nécessaire et que vous soyez tenu d'affecter une partie de votre dette à un sous-compte à terme. Si le montant de la limite de crédit que vous avez initialement choisie est inférieur au montant maximum autorisé, vous pourrez demander que votre limite soit augmentée, à concurrence de ce maximum. Des frais peuvent toutefois être exigés. Vous pouvez demander une augmentation de votre limite de crédit maximale autorisée au moyen de notre application des services bancaires mobiles ou en nous téléphonant au 1 877 765-2265.

Diminution de votre limite de crédit

À votre demande, nous pouvons ramener votre limite de crédit à un montant inférieur à celui qui a été initialement accordé. Vous pourrez rétablir la limite au maximum initial en tout temps (sous réserve des exigences prescrites à l'intitulé « Augmentation de votre limite de crédit »). Des frais peuvent être exigés.

Financement hypothécaire additionnel

Puisque votre compte Manuvie Un est assorti d'une marge de crédit hypothécaire, vous devez nous aviser si vous envisagez d'obtenir un financement hypothécaire additionnel à l'extérieur de la Banque Manuvie, et obtenir au préalable notre consentement par écrit à cet égard.

Pour obtenir des renseignements additionnels,
rendez-vous à l'adresse **banquemanuvie.ca**.



App Store^{MD} et Apple^{MD} sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. © Google LLC, 2021. Tous droits réservés. Google Play Store^{MC} et Android^{MC} sont des marques de commerce de Google LLC. THE EXCHANGE^{MD} est une marque de commerce déposée appartenant à Fiserv Inc., homologuée pour utilisation au Canada par FICANEX Services Limited Partnership. L'assurance crédit collective Manuvie Un est fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) (assurances vie et invalidité) et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, une filiale en propriété exclusive de Manuvie (assurance perte d'emploi). Interac^{MD} est une marque déposée d'Interac Corp. Utilisée sous licence. Le nom « Maestro » est une marque de commerce de Maestro International. Le logo Cirrus est une marque déposée de Mastercard International Incorporated. * Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence. Manuvie Un est offert par la Banque Manuvie du Canada. Manuvie, Manuvie, Banque Manuvie, le M stylisé, Banque Manuvie & M stylisé, et Manuvie Un sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par Banque Manuvie du Canada sous licence.